

Globethics Repository

The logo for Globethics, featuring the word "Globethics" in white, lowercase, sans-serif font centered within a solid blue rectangular background.

Une transgression sans précédent

This page was generated automatically upon download from the Globethics Repository. More information on Globethics see <https://www.globethics.net>. Data and content policy of Globethics Repository see <https://repository.globethics.net/pages/policy>.

Item Type	Preprint
Authors	Diocèse de Lyon
Rights	With permission of the license/copyright holder
Download date	2026-07-03 21:29:36
Link to Item	http://hdl.handle.net/20.500.12424/228319

Une transgression sans précédent

L'Assemblée nationale examine en seconde lecture le projet de loi bioéthique. L'autorisation d'effectuer des recherches sur l'embryon humain revient à l'ordre du jour. La commission des Affaires Sociales suggère même de l'élargir – après la promulgation de la loi – aux embryons procédant d'une fécondation *in vitro*. Cela risque d'encourager la production d'embryons "surnuméraires", avec le seul but d'en faire des objets de recherche.

Que la loi autorise désormais une utilisation des embryons qui porte atteinte à leur vie et à leur intégrité constitue une grave transgression, inédite dans la société française.

Le législateur prétend ne pas vouloir définir l'embryon. Autoriser une recherche entraînant sa destruction, *a fortiori* autoriser sa production par clonage comme certains le proposent, c'est lui donner une définition de fait : celle d'un simple matériau de laboratoire. Une telle réduction utilitaire d'un être humain dans les premiers stades de son développement est inacceptable. C'est un pouvoir exorbitant de vie ou de mort sur des êtres humains que l'on s'apprête à accorder aux parents, aux chercheurs ou aux institutions de l'État. Franchir ce pas serait contraire aux principes les plus élémentaires d'une société qui se veut respectueuse de la dignité humaine. Il revient au législateur et à l'autorité politique de les défendre, et de rester libres par rapport aux pressions de toutes sortes.

L'Église catholique s'était clairement élevée contre la constitution d'un "stock d'embryons surnuméraires", dès la première loi votée en 1994. Elle enseigne que "*l'embryon humain n'est pas une chose*", et qu'il ne peut y avoir "*d'exception au respect*" qui lui est dû (1). En refusant que l'on porte atteinte à l'intégrité de l'embryon, l'Église catholique ne veut en aucune façon être une entrave à la recherche. Elle rejoint la souffrance de tant de femmes et d'hommes qui attendent avec impatience d'être soignés et guéris de leur maladie ou de leur handicap. Elle fait confiance à la capacité de la science de progresser sans blesser la dignité humaine.

Cardinal Philippe BARBARIN
Archevêque de Lyon

(1) Déclarations du Cardinal Billé et du Conseil permanent de la Conférence des Evêques de France du 25 juin 2001, et de Mgr Jean-Pierre Ricard, président de la Conférence, en janvier 2003.